

COMITE D'INTERET LOCAL LA SEYNE OUEST ET SUD



B.P 60222 – 83511 LA SEYNE SUR MER Cedex

Permanences du CIL, les 1ers et 3èmes lundis de chaque mois de 17h à 19h
Maison Bouvet, 114 Chemin des Moulières à La Croix de Palun
Port : 06 70 88 10 78

Adresse courriel : cillaseyneouestetsud@orange.fr

Site Internet du CIL : <http://www.cilseyneouestetsud.fr>

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 enregistrée sous le n° W832002045

La Seyne sur mer, le : 5 avril 2013

PROCÈS-VERBAL de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 29 mars 2013

Restaurant « HACIENDA » à Janas

Référence à rappeler : N°20130405/39-CILLSOS/LAJCB

16h45 : Le Président du CILLSOS, Jean-Claude BARDELLI, accueille la centaine de membres adhérents et sympathisants et souhaite la bienvenue aux nombreux élus et représentants qui ont pu répondre à son invitation :

- **M. Gilles VINCENT**, Conseiller Général du canton La Seyne Sud - St Mandrier.

- **M. Claude ASTORE**, Adjoint à l'Urbanisme et aux Infrastructures.

- **M. Michel REYNIER**, Adjoint à la Démocratie Locale.

- **M. Alain LOPEZ**, Adjoint de quartier Sud.

- **M. Bernard TROUCHET**, Adjoint de quartier Ouest.

- **Mme Marie VIAZZI**, Conseillère municipale, Déléguée voirie TPM

- **M. Jean-Paul TAURINES**, Conseiller municipal.

- **M. Marcel-Paul MAGAGNOSC**, Directeur Général des Services Techniques.

- **Mme Marianne POTHON**, représentante du service « Allô La Seyne »

- **M. Serge FERAUD**, Référent CIL à la Police Municipale.

Le Président demande de bien vouloir excuser les personnalités n'ayant pu se soustraire à leurs obligations:

- **M. Jean-Sébastien VIALATTE**, Député de la 7^{ème} Circonscription.

- **M. Marc VUILLEMOT**, Maire de La Seyne sur mer.

- **M. Patrick MARTINENQ**, Conseiller Général du Canton de La Seyne Nord.

Le Président remercie chaleureusement **Monsieur Patrick PHILIBERT** pour la qualité de son accueil en son « Hacienda », puis annonce l'ordre du jour :

1. Lecture du rapport moral
2. Lecture du rapport comptable et financier et quitus sur ce rapport
3. Le tarif des cotisations pour l'année 2013
4. Les renouvellements et les élections au sein du Conseil d'Administration
5. Questions posées aux élus et aux représentants des Polices Nationale et Municipale.

1 - RAPPORT MORAL

Le CILLSOS comptait 420 Adhérents (à jour ou en attente de leurs cotisations) dont 21 lotissements au 31 décembre 2012, ce qui représente environ 3500 personnes soit 23% de la population de notre secteur géographique qui en compte à peu près 17.000. Notre CIL représente donc le ¼ de la population seynoise et nous positionne comme un CIL des plus importants de la commune. Nous pouvons nous féliciter de la stabilité du nombre d'adhérents à jour de leur cotisation et saluons amicalement les nouveaux arrivants en invitant nos sympathisants à les suivre, car plus nous serons nombreux, plus nous aurons de chance d'être écoutés. Si notre CIL se porte bien par le nombre d'adhérents, il est à la recherche constante de volontaires pour parfaire son bureau. Aussi, toute personne désireuse de nous rejoindre sera la bienvenue car en participant activement, vous aurez plus de chance de voir aboutir vos doléances. Le CIL reste un moyen officiel et reconnu pour se faire entendre. Par ailleurs par souci d'économie de temps et de protection de l'environnement, nous souhaiterions que nos adhérents nous communiquent leur @dresse Internet afin qu'ils reçoivent plus rapidement les CR de nos réunions et les diverses informations. Des coupons à cet effet sont donc à votre disposition à la table des cotisations.

Je tiens à vous rappeler que notre CIL s'est doté en 2010 d'un site Internet où de nombreuses informations peuvent y être consultées par tous et à tout moment. Cet outil de communication nous le devons à notre collaboratrice et amie **Solange ARDOUIN**, membre du bureau, que nous tenons par ailleurs à saluer et remercier ici très chaleureusement pour son excellent travail et sa disponibilité.

Concernant la solidarité, le **collectif des CIL**, qui s'est constitué pour soutenir les habitants traumatisés par les dérives issues du précédent PLU, a eu pour résultat d'engendrer la Charte de Qualité de Vie dans les Quartiers. Il poursuit son action par de multiples soutiens aux causes justes.

Enfin, nous ne remercierons jamais assez la **Confédération Environnement Méditerranée** pour l'aide qu'elle nous apporte dans les domaines liés à la préservation des milieux naturels et pour ses conseils juridiques.

➤ **1 – 1 Ce qui a été fait ou qui est en cours d'exécution :**

- La mise en place d'un comité des usagers des transports en commun
- L'aménagement progressif du chemin des Moulières à la Croix de Palun
- La mise en sécurité d'une partie de la route de Fabrégas
- Le défrichage et la remise en valeur du domaine de Fabrégas par des employés municipaux mis à la disposition du Conservatoire du Littoral
- L'aménagement d'un mini giratoire à l'intersection des chemins Jean Ghibaudo et Fabre à Gavet
- La mise en sécurité des piétons à l'entrée du chemin Jean Ghibaudo
- La mise en sécurité des piétons dans la partie sud/ouest du chemin de Donicarde
- La remise en place d'une barque sur le rond point du Docteur Sauvet.
- La suppression d'un délaissé de voirie sur le chemin du Rouquier et le goudronnage de la voie ainsi élargie.
-

➤ **1 – 2 Nous souhaitons :**

- Le respect de la Charte de Qualité de Vie dans l'aménagement du territoire communal.
- Que tout l'équipement public soit repensé avant la délivrance des permis de construire.
- L'aménagement progressif du chemin de Fabre à Gavet comme promis par TPM
- Inciter les conducteurs de véhicules motorisés à respecter les limitations de vitesse

➤ **1 – 3 Remerciements :**

Nous avons maintenu notre participation aux nombreuses réunions pour nous tenir et vous tenir informés de l'actualité communale. Nous continuerons à aller à la rencontre de nos élus comme par le passé, nous pouvons dire que nous sommes chaque fois très bien accueillis et nous les en remercions.

2 - RAPPORT COMPTABLE ET FINANCIER.

➤ **2 – 1 Madame Madeleine TOURRIER**, Contrôleur aux comptes, donne lecture du bilan comptable établi par notre Trésorier **Joseph GATEL**.

Le bilan ainsi que les montants des différentes rubriques présentées sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la comptabilité : aucune observation n'est donc à formuler sur la situation financière de notre CIL.

Le Président remercie le Trésorier pour la qualité et la rigueur de son travail ainsi que son dévouement.

Il invite l'assemblée générale à procéder au vote du quitus: aucun vote « contre », aucune abstention.

Le quitus est accordé au Trésorier à l'unanimité.

➤ **2 – 2** Sachant que les nominations de notre Contrôleur aux comptes et de ses adjoints ne sont valables statutairement que pour un an, le Président propose de reconduire à ces fonctions respectivement Madame **Madeleine TOURRIER** et Madame **Monique BERRETTA** : aucun vote « contre », aucune abstention.

Mesdames Madeleine TOURRIER et Monique BERRETTA sont réélues à leurs fonctions.

3 - COTISATION.

Pour l'année 2013, le Président propose de maintenir la cotisation annuelle à **8,00 €** pour les particuliers et de n'apporter aucune modification au barème de cotisation en cours pour les collectifs.

Il invite l'Assemblée au vote : aucun vote « contre », aucune abstention.

Le barème de cotisation 2013 est adopté à l'unanimité.

4 – ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Conformément à l'article 10 des statuts de notre Comité d'Intérêt Local, les membres du Conseil d'Administration sont à renouveler tous les ans par sixième et Messieurs **Adrien BISCOS** et **Joseph GATEL**, sortants, renouvellent leurs candidatures au sein du Conseil d'Administration.

Le Président les remercie pour leur dévouement et leur volonté de poursuivre leurs activités dans l'équipe du CIL et demande à l'Assemblée d'entériner ces renouvellements : aucun vote « contre », aucune abstention.

Messieurs Adrien BISCOS et Joseph GATEL sont reconduits dans leurs fonctions.

Après avoir remercié les participants pour la confiance qu'ils accordent aux membres du bureau et constatant l'absence d'objection, le Président décide de passer à la liste des questions, conformément à l'ordre du jour, et prie les intervenants de **respecter un temps de parole correct** afin de pouvoir répondre à toutes les questions.

5 – QUESTIONS AUX ELUS ET REPRESENTANTS DE LA MUNICIPALITE.

➤ **5 /1 et 2. L'aménagement de la RD 16 ... dans l'avenir!**

■ *M. G. VINCENT présente un rappel de la situation :*

Le CILLSOS, constatant une augmentation de circulation des véhicules sur la RD16 liée à la multiplication des espaces commerciaux et la mise en place de nouveaux aménagements de la voie six-fournaise, a lancé une demande de création de rond-point giratoire à l'intersection de la RD 16 avec le chemin de La Seyne à Bastian aux fins de fluidification du trafic routier. Aussitôt, M. G. VINCENT a fait lancer les études nécessaires au Conseil Général.

- *Le premier projet proposait un giratoire avec emprise de terrain sur celui du centre commercial non encore installé. Mais la commune de La Seyne, estimant que la circulation dans le sens Six-Fours-La Seyne ne posait aucun problème de rupture de vitesse, n'a pas validé ce choix.*
- *La deuxième option envisageait de déporter le giratoire avec une emprise sur le terrain EDF. La prise en charge par les pouvoirs publics du coût de déplacement des installations électriques s'avérant inenvisageable, cette possibilité fut abandonnée.*
- *Actuellement, le Conseil Général a lancé l'étude d'un troisième projet utilisant des emprises de terrain réduites mais multiples (EDF, centre commercial en place et particulier-riverain). Toutefois, M. G. VINCENT précise que cette option ne peut être finalisée à court terme, compte tenu des nécessités de négociations et/ou de durée d'une procédure éventuelle de déclaration en utilité publique.*

- M. C. ASTORE souligne qu'il n'existe dans cette zone aucun emplacement réservé pour la voirie et donc, aucune possibilité de négociation avec un opérateur même conciliant. Tous les élus s'accordant sur la nécessité de supprimer les « tourne à gauche », le permis déposé pour le commerce a été délivré avec acceptation du propriétaire pour un recul du bâti permettant la création d'un rond-point giratoire, dans l'avenir.

M. C. ASTORE donne l'accord de principe de la ville pour assumer avec le Conseil Général (sur la base de 50/50) le projet de création d'un giratoire avec emprise sur les propriétés avoisinantes.

- M. LEFEVRE, résident de Mauvéou, fait remarquer que la mise en place de ce giratoire ne ferait que déplacer le blocage de circulation au niveau des feux de l'intersection avec le chemin de Mauvéou où circulent les véhicules de pompiers.

- J-C BARDELLI insiste sur la demande d'aménagements en giratoires sur toute la RD16, compte tenu des nécessités d'accès aux multiples zones commerciales le long d'une voie ni conçue ni même programmée pour recevoir un trafic aussi intense que permanent.

■ M. C. ASTORE remarque que les aménagements sont tout à fait réalisables du point de vue technique mais sont rendus plus complexes par les nécessités de procédures en vue de la libération des emprises locales de voirie.

- M. G. VINCENT renouvelle sa position :

- d'une part, de réfléchir et travailler en concertation avec les riverains, et,

- d'autre part de faire des vérifications sur la possibilité de créer des voies intérieures aux centres.

Mentionnant des études encore en cours, M. G. VINCENT confirme qu'il ne manquera pas de présenter au CILLSOS, le cas échéant, des propositions réalisables, avant tout lancement d'opération.

➤ 5/3 . Zone sud et « plan local de déplacement » ?

■ Le Président J-C BARDELLI relance la question (déjà évoquée par d'autres CIL) de l'absence de mise en adéquation des infrastructures publiques en général et des voies de circulation en particulier avec l'expansion de l'habitat en zone sud. Il fait part de sa préoccupation pour l'avenir en terme de préservation de qualité de vie.

- M. C. ASTORE rappelle que :

* les permis sont délivrés en conformité avec le code d'urbanisme et le PLU en cours ;

* le nombre de permis délivrés a régulièrement diminué depuis 2008, passant de 623 en 2008 à 290 en 2012, alors qu'il serait normal d'en délivrer 400 pour maintenir la population à niveau constant (60 000 habitants) ;

* la révision du PLU tient compte des lois réglementant les accès à 4m et les zonages constructibles;

* la commune ne peut refuser un droit à bâtir sur un terrain, aux accès normalement dimensionnés et desservi par des installations en assainissement, en eau et en électricité ;

* suite aux contraintes réglementaires, il est impossible de délivrer des permis sur des chemins de moins de 4m ;

* la commune fera un rond-point chaque fois que cela sera possible.

■ M. PATELIS (VC 134) remarque que son chemin est tellement étroit que les pompiers n'ont pas pu venir à l'aide de son beau-frère décédé tragiquement dans l'incendie de sa maison. Malgré ce drame, le bâti augmente et la bouche à incendie ne fonctionne toujours pas !

■ M. C. ASTORE précise que dans les voies étroites, on peut accorder des permis d'extensions par endroits. Il rappelle aussi que l'entretien de toute voie privée est à la charge des propriétaires riverains, même sans syndicat ou ASL et que les voies ouvertes à la circulation ne sont pas toutes de compétence communale. Quant aux bouches à incendie, la sécurité départementale effectue des contrôles permanents avec envoi de rapport à la commune et aux propriétaires.

M. C. ASTORE va programmer une visite sur site pour mieux appréhender la situation de M. PATELIS .

■ M. M-P MAGAGNOSC annonce que, suite à la demande du Président du CILLSOS, il a été validé par M. ASTORE et M. Le Maire que tous les présidents de CIL seront informés régulièrement des dépôts de permis et des permis délivrés dans leurs secteurs respectifs par envoi trimestriel des relevés cartographiques.

➤ **5 / 4. Zone AU en réserve d'urbanisme de Coste-Chaude et Brémond.**

A/ COSTE-CHAUDE.

■ M. C. ASTORE mentionne que la zone de Coste-Chaude est à vocation d'habitation sur le terrain se trouvant immédiatement derrière la caserne de pompiers pour 130 logements dont 30 logements sociaux (Loi SRU exigeant 25% de logements sociaux). Il annonce que le projet fera l'objet d'une procédure en enquête publique, avant tout aménagement.

■ M. GISBERT remarque que tant de logements générera une augmentation de passage de véhicules alors que le chemin est particulièrement étroit dans la montée vers le rond-point des 4 chemins du Mai.

■ M. C. ASTORE assure que la voie sera élargie à 10 m.

B/ BREMOND : aucune opération n'est programmée pour l'instant sur ce secteur.

➤ **5 / 5. LE FONCIER A LA CROIX DE PALUN.**

A/Voie de la Croix de Palun devant déboucher au rond-point de Janas.

■ M. C. ASTORE précise que ce dossier de 2012 a été relancé en février 2013 et est en attente de cession du foncier pour lancer l'opération.

B/ Bassin de rétention.

■ M.C.ASTORE explique que :

* sur l'ensemble de la commune, une étude est actuellement en cours de finalisation sur le schéma directeur des eaux pluviales. Cette étude, une fois clôturée, fera l'objet d'une présentation, mais aucuns travaux ne seront engagés avant cette présentation.

* le terrain destiné au bassin de rétention est en cours d'examen en termes de nécessité d'y installer le bassin prévu.

Au cas où le bassin ne serait pas réalisé, il pourrait être revendu et utilisé (ce qui éviterait les nuisances actuelles).

➤ **5 / 6. SECURITE ROUTIERE.**

■ M. C. ASTORE fait remarquer que les normes existantes ne rendent pas toujours réalisables la mise en place de trottoirs et de zones à déplacement doux (comme aux chemins de Fabrégas et de l'Oïde) mais que la commune organise des rencontres avec les riverains pour tenter de trouver des solutions.

■ M. S. FERAUD confirme que la police municipale est présente et continue d'effectuer des contrôles.

■ M. A. BISCOS propose aux riverains de signaler les excès de vitesse trop fréquents sur une voie pour mieux cibler les contrôles par la police municipale (couleur-lieu exact de passage-jour-marque de la voiture).

■ M. D. GILLES de la route de Fabrégas, signale qu' :

* une maison (face à la pharmacie) a obtenu un permis d'extension qui l'a rendue particulièrement inesthétique ;

* une zone piétonnière serait nécessaire sur cette voie particulièrement dangereuse.

■ M. C. ASTORE explique que :

* la commune ne peut interdire la modification d'une maison, si les réglementations sont respectées ;

* il n'y a pas de possibilités de mettre en place un trottoir à cet endroit, bien que cela soit effectivement une nécessité : toutes les installations de voirie sont dimensionnées selon chaque catégorie et aucune ne permet de créer un espace piétonnier dans cette zone, compte tenu du manque d'emprise de terrain. Certains riverains proposent de mettre la route de Fabrégas en sens unique : quoique cette proposition soit a priori malvenue pour une route départementale, il est possible de lancer une concertation.

■ J-C. BARDELLI questionne sur la possibilité d'établir une réglementation sur l'aspect visuel du bâti. Il renouvelle ses multiples demandes (y compris épistolaires) mentionnant la dangerosité de cette zone et propose une réunion sur site à ce sujet.

■ Mme MUSCAT (Chemin de La Seyne à Bastian), forte de son expérience, souligne que le don d'une parcelle de son terrain pour élargir la voie publique a donné un résultat plutôt décevant, avec:

- * une augmentation de la vitesse de passage des véhicules,
- * aucune création de voie piétonne, donc, aucune sécurisation des piétons, et,
- * toujours autant de dangerosité à la sortie des propriétés.

■ M. A. LOPEZ précise qu'en tant qu'Adjoint des quartiers Sud, il propose de lancer une réflexion générale sur les zones partagées et sécurisées (y compris avec les conseillers de quartiers)

➤ **5/7 et 8. LES DÉCHETS .**

■ M. C. ASTORE annonce

- au sujet de la déchetterie : aucune prévision d'installation d'une déchetterie générale dans le secteur Sud, mais, compte tenu de l'intensité de son fonctionnement, une réorganisation de celle du quartier Peyron, en deux ans, avec :
 - * agrandissement en prenant sur les vieux locaux attenants,
 - * quai de déchargement pour faciliter l'accès,
 - * une meilleure ergonomie d'utilisation pour les déposants.
- au sujet des déchets verts :
 - * 1800 tonnes de déchets verts se sont retrouvés dans les containers d'ordures ménagères en 2012,
 - * une gestion du tri sélectif avec mise en place des camions-bennes avec broyeur en six points de collecte sur les secteurs Sud et Ouest, pour recueillir les déchets verts apportés uniquement par les particuliers, les 1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois de 8h à 12h, à partir de fin avril pendant trois mois et durant l'automne.
 - * le brûlage encore possible actuellement en matinée de 7h00 à 11h00.

➤ **5/9. QUESTIONS DIVERSES.**

- Mme ROUVIER intervient au sujet des installations de camping-cars sur le parking de La Verne, alors que ce lieu n'est aucunement destiné à la villégiature touristique.
- M. G. VINCENT précise que la gestion des parkings est assurée par la police municipale et que, en cas de problèmes de barbecue, stationnement, etc...il faut faire appel à ce service. En outre, il fera mettre en place les panneaux indicatifs et un portique à l'entrée.

➤ **INFORMATIONS DIVERSES.**

- M. M-P. MAGAGNOSC annonce qu'une opération d'enlèvement d'épaves de bateaux sur les côtes de notre rade va être réalisée avec la participation de la Marine Nationale, en particulier pour le matériel.
- M. A. LOPEZ signale que, compte tenu du nombre de palmiers touchés par la maladie, quelques communes du Var vont expérimenter une nouvelle méthode de lutte contre le charançon, dont La Seyne. M. LOPEZ rappelle :
 - * de s'adresser à lui-même pour tous conseils à ce sujet, et
 - * qu'il y a obligation de déclaration de maladie pour les palmiers.

- J-C. BARDELLI annonce que le CILLSOS organise un vide-greniers au profit de l'Association « RACINE » du service de pédopsychiatrie de l'Hôpital de La Seyne le samedi 20 avril, sur l'emplacement du parking de Janas – Placette des Oiseaux.

19h15. Le Président Jean-Claude BARDELLI remercie encore toutes les personnalités et tous les membres pour leur présence et leur participation. Il les invite à clore cette réunion autour du verre de l'amitié gracieusement offert par notre hôte, **Patrick PHILIBERT**.

La Secrétaire Générale :
Lucienne ANNOT
Le Président :
Jean-Claude BARDELLI

Copies :

- **M. le Député Jean-Sébastien VIALATTE**
- **M. Marc VUILLEMOT, Maire de la Seyne sur Mer**
- **Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers aux bons soins de M. Le Maire**
- **M. Patrick MARTINENQ, Conseiller Général du Canton la Seyne Nord**
- **M. Gilles VINCENT, Conseiller Général du Canton la Seyne Sud-Saint Mandrier**
- **M. Roger TIRION, Responsable du service Gestion de Proximité Seynoise**
- **M. Marcel-Paul MAGAGNOSC, Directeur Général des Services Techniques**
- **M. le Commissaire BUIL, Police Nationale**
- **M. le Directeur de la Police municipale**
- **Mme Thérèse OBINO, police municipale, service prévention des risques**
- **M. Serge FERAUD, référent CIL à la police municipale**
- **Mlle Céline CHICHARRO, responsable du Domaine de Fabrégas**
- **MM. les directeurs des agences Var Matin et la Marseillaise de la Seyne**
- **COLLECTIF des CIL**
- **Lotissements adhérents (22 + 4 correspondants de secteurs)**
- **Membres du C.A (18)**
- **Info/diffus 1- 2- 3- 4**
- **Archives A.G. CILLSOS 2013**

[Photos Assemblée Générale](#)